

Tableau d'Avancement au grade d'Ingénieur du ministère de la Justice 1ère Classe

L'UFAP UNSa Justice vous informe de l'ouverture de la campagne relative au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur de 1ère classe du ministère de la Justice.

Conditions d'accès :

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement les ingénieurs de 2ème classe remplissant les deux conditions suivantes :

- Avoir accompli au moins trois années de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent
- Compter au moins un an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade d'ingénieur de 2ème classe.

*Ces conditions devront être remplies au **31 décembre 2026**.*

Calendrier prévisionnel :

- Date limite de transmission des propositions : **15 octobre 2026**
- Examen et classement des candidatures : **Novembre 2026**
- Publication du tableau d'avancement : **Décembre 2026**
- Date d'effet des promotions : **1^{er} janvier 2026**

Le taux de promotion est fixé à 12 % au titre de l'année 2026.

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée pour défendre la reconnaissance des compétences, les parcours professionnels et l'évolution de carrière des personnels de la filière technique.

**L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME**